



COMMUNIQUE DE PRESSE

Sonatrach et TechnipFMC annoncent que le litige lié aux travaux réalisés pour la réhabilitation de la raffinerie d'Alger a été définitivement réglé.

Sonatrach et TechnipFMC ont décidé de régler de manière complète et définitive tous les différends relatifs à la résiliation du contrat de réhabilitation de la Raffinerie d'Alger, et de mettre fin immédiatement à la procédure d'arbitrage.

Sonatrach a exprimé sa satisfaction d'être parvenu à un accord définitif qui met un terme à un contentieux préjudiciable aux deux entreprises.

Thierry Pilenko, Président Exécutif TechnipFMC a déclaré être très heureux d'être parvenu au règlement final et amiable du litige. Cet accord est satisfaisant pour les deux parties et nous permet désormais de regarder ensemble vers l'avenir.